

A Mesdames et Messieurs
Les Président(e)s,
Les Secrétaires,
Les Trésorier(e)s
des Clubs Universitaires,

Paris, le 30 août 2022.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver ci-joint l'appel à cotisation 2022 de votre club à l'UNCU.

A été voté, lors de l'Assemblée Générale 2021 de l'UNCU, le maintien du montant de la cotisation à 30€ (trente euros) pour l'année 2022 et l'appel de fonds de 1€ par licencié déclaré lors de la saison 2020-2021.

Néanmoins, l'adhésion annuelle par licencié s'établissant à 11 €, le club Universitaire doit comptabiliser en charge une adhésion de 11€ par licencié. La régularisation du solde s'opèrera avec le bordereau de régularisation qui prendra en compte les licences déclarées, services sollicités et aides UNCU octroyées.

Le club Universitaire adressera à l'UNCU une facture (voir « [Bordereau de régularisation](#) » ci-après) avant le 31 décembre 2022 afin de permettre d'attester auprès de nos partenaires publics des actions mises en place au sein de nos clubs Universitaires d'après le contrat de développement de l'UNCU. Un modèle de facture à adresser à l'UNCU vous est proposé (voir « [Facturation](#) » ci-après). Un temps de formation et d'échange ouvert aux présidents, secrétaires et trésoriers des clubs Universitaires vous sera proposé à ce sujet en septembre.

Enfin, nous vous rappelons que les subventions et les aides de l'UNCU sont subordonnées à la déclaration des licences et leur nombre. En cas de difficulté, ou de besoins d'explications complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter (secretariat@uncu.fr).

Nous vous remercions de régler cette adhésion dans les meilleurs délais, en effectuant un virement bancaire sur le compte de l'UNCU (voir « [Facturation](#) » ci-après). Vous trouverez ci-joint la facture correspondant à l'ensemble de vos affiliations 2022. Une attestation d'affiliation vous sera adressée dès réception du règlement.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions de recevoir nos salutations sportives.

Luc LEONI

Union Nationale des Clubs Universitaires

Trésorier

Informations

Vérifier les informations du formulaire et compléter les informations.

Informations club	
Club Universitaire :	
Adresse postale :	
Code postal :	
Ville :	
Président(e) :	
Téléphone :	
Email :	
<i>Interlocuteur (si différent) :</i>	
<i>Téléphone (si différent):</i>	
<i>Email (si différent):</i>	

Saison 2020-2021	
Nombre de licenciés déclarés pour la saison :	
 <p>Vous pouvez dès à présent déposer vos licences 2021-2022 sur votre espace COMITI. https://app.comiti-sport.fr/login</p>	

Option : Assurance Non Compétiteur (voir page Assurance non compétiteur)	
Cette assurance permet à chaque licencié(e) « non compétiteur (trice)» de pouvoir exercer une ou des activités dans d'autres pratiques sportives évitant ainsi le paiement d'une assurance fédérale, la personne n'effectuant pas de compétition.	
Nombre de licenciés que vous souhaitez assurer :	

Date :

Signature et cachet du club :

Une fois toutes les informations remplies, **merci de transmettre ce document à secretariat@uncu.fr** à l'aide du bouton ci-dessous.

INFORMATIONS

Bordereau de régularisation

L'UNCU vous octroie une aide dont le montant prévisionnel s'établit sur la base de 10€ par licencié (saison sportive de référence 2020-2021). En contrepartie de cette aide, le club s'engage à mettre en pratique les objectifs/actions définis lors du contrat pluriannuel de développement de l'UNCU et l'Agence nationale du Sport. Le club s'engage à fournir à l'UNCU un *justificatif (compte-rendu d'activités ou procès-verbal d'assemblée générale ou note de frais ou etc.)* des actions menées sur l'année civile 2022, au plus tard le 31 janvier 2023, permettant d'attester de la bonne réalisation de ces dernières.

Comptabilisation au sein des Clubs Universitaires * :

Les écritures ci-dessous sont à ajuster dans votre comptabilité au prorata temporis en cas de date de clôture différente du 31 décembre 2022. Sur la base des informations demandées préalablement, il convient de comptabiliser les opérations suivantes :

Comptes	Classes	Libellés	Montants	Explications
DEPENSES	6xxx	Cotisation club 2022	30,00 €	Montant voté lors de l'AG du 14/05/2022 (30,00 €).
	6xxx	Adhésions 2022 (licences 2020-2021)	€	Montant voté lors de l'AG du 14/05/2022 (11,00 € par licencié).
	616x	Assurance non compétiteur	€	2,50 € par licencié assuré.
RECETTES	74xx	Subvention Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S), Sport sur prescription et bien-être	XXXX,XX €	Les montants sont à définir en fonction de votre activités dans les différentes thématiques. La somme des subventions doit correspondre au montant de la subvention octroyée par l'UNCU (voir facture UNCU).
		Subvention École de formation	XXXX,XX €	
		Subvention Centre de loisirs sans hébergement, accueil de loisirs, accueil mercredis	XXXX,XX €	
		Subvention Pratique du sport, accès et développement des pratiques	XXXX,XX €	
		Subvention Handisport, parasport	XXXX,XX €	

INFORMATIONS

Facturation

Facture de l'UNCU

Le montant total de la facture de l'UNCU vous étant adressée est calculé d'après :

- Le montant de la cotisation club à l'UNCU fixé à 30,00 € lors de l'assemblée générale du 14 mai 2022,
- Le montant des adhésions licences (d'après les licences que vous avez déclarées pour la saison 2020-2021) fixé à 11,00 € par licencié lors de l'assemblée générale du 14 mai 2022,
- Le montant de l'assurance non compétiteur fixé à 2,50 € par licencié assuré,
- Le montant de la subvention octroyée par l'UNCU à votre club Universitaire fixé à 10,00 € par licencié lors de l'assemblée générale du 14 mai 2022,
- Les sommes que vous avez déjà versées à l'UNCU.

Modèle de facture du club Universitaire à destination de l'UNCU

Afin de faciliter et permettre la justification de l'activité des clubs Universitaires auprès de nos partenaires institutionnels, il est demandé aux clubs Universitaires d'adresser à l'UNCU une facture dont le montant total correspond à la subvention octroyée par l'UNCU accompagné d'un document officiel permettant la justification de l'utilisation de la subvention (tel qu'un compte-rendu d'activités ou un procès-verbal d'assemblée générale ou une note de frais ou etc.). Cette facture est nécessaire pour inscrire dans les comptes de l'UNCU le versement de la subvention.

Un modèle de facture vous est proposé afin de faciliter la comptabilité au sein de votre club Universitaire. Les éléments indispensables à la facture :

- Le nom du club Universitaire,
- L'adresse,
- Le SIRET,
- La date de la facture,
- Le numéro de la facture,
- Le destinataire de la facture (UNCU, Stade Charlety, 17 Avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris),
- La désignation et le montant de chaque subvention,
- Le montant hors-taxe (HT) total de la facture,
- Le montant de la TVA (si concerné) et le montant toutes taxes comprises (TTC) total de la facture ou la mention « TVA non applicable, art.293 B du CGI » et le montant total de la facture.

Facture N°

FAXXXX

Date

JJ/MM/AAAA

Association UNCU
STADE CHARLETY
17 AV PIERRE DE COUBERTIN
75013 PARIS 13
S.I.R.E.T. : 432 940 286 00011
N.A.F. : 9312Z

Désignation

Quantité

P.U. HT

Montant

Versé

Dû

Affiliation 2022 :

- Cotation club 2022

€

€

€

€

- Adhésions (licences 2020-2021)

€

€

€

€

Assurance non compétiteur

€

€

€

€

Octroi de subvention :

€

TVA NON APPLICABLE, ARTICLE 293 B DU CGI

Banque : CCM MONTFERRAND
Domiciliation : 3 PLACE DE LA FONTAINE 63100 CLERMONT FERRAND
Nom du propriétaire du compte : UNION NATIONALE DES CLUBS
UNIVERSITAIRES
(U N C U)
Code IBAN : FR76 1027 8116 0200 0202 0670 297
CODE BIC/SWIFT : CMCIFR2A

Total de la facture HT

€

Total de la facture TTC

€

Montant déjà versé

€

Octroi de subvention

€

RESTE NET A PAYER

€

Paiement à réception de facture.

Pénalités de retard (taux annuel 9 %)

Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1.50

Notification d'attribution de subvention

Subvention club Universitaire 2022

A l'attention de

Président(e) du club Universitaire

Le conseil d'administration de l'Union Nationale des Clubs Universitaires a le plaisir de vous notifier l'accord de la subvention pour le montant de

Le versement de cette subvention est subordonné à la transmission du justificatif des actions menées sur l'année civile 2022, au plus tard le 31 janvier 2023, permettant d'attester de la bonne réalisation de ces dernières. Il vous est demandé de nous adresser une facture dont le montant total correspond à la présente subvention accompagnée d'un document officiel permettant la justification de la subvention (tel qu'un compte-rendu d'activités, un procès-verbal d'assemblée générale, un note de frais, par exemple). Cette facture est nécessaire pour inscrire dans les comptes de l'UNCU le versement de la subvention.

La facture doit comprendre la répartition de la subvention au sein des thématiques du contrat de développement de l'UNCU avec l'Agence nationale du Sport :

- Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S), Sport sur prescription et bien-être,
- École de formation,
- Centre de loisirs sans hébergement, accueil de loisirs, accueil mercredis,
- Pratique du sport, accès et développement des pratiques,
- Handisport, parasport.

Luc LEONI

Trésorier de l'Union Nationale des Clubs Universitaires

UNCU SECRETARIAT GENERAL
COMPLEXE SPORTIF ALBERT BATTEUX
IMMEUBLE ANDRÉ BRIOUDES
150 Rue François Joseph Gossec
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 99 58 80 50
Email : secretariat@uncu.fr

Exemple d'une facture d'un club Universitaire comptant 1000 licenciés et recevant une subvention de 10 000 €

Dans cet exemple, le club Universitaire réalise une répartition de sa subvention de 10 000 € dans les cinq thématiques. Cette répartition est une estimation qui peut s'appuyer des budgets réels de l'association et de son implication sur chacune des actions.

Désignation	Quantité	Montant
Activités Physiques Adaptées et Santé (APÀ-S), Sport sur prescription et bien-être	1	600,00 €
École de formation	1	2400,00 €
Centre de loisirs sans hébergement, accueil de loisirs, accueil mercredis	1	4150,00 €
Pratique du sport, accès et développement des pratiques	1	1950,00 €
Handisport, parasport	1	900,00 €

TVA NON APPLICABLE, ARTICLE 293 B DU CGI	
Total HT	10000,00 €
Net HT	10000,00 €
TVA 0%	0,00 €
Total TTC	10000,00 €
NET A PAYER	10000,00 €

La somme des cinq subventions doit correspondre au montant de la subvention octroyée, ici 10 000 €.

Facture N°

FAXXXX

Date

JJ/MM/AAAA

S.I.R.E.T. :

UNCU

Stade Charlety
17 Avenue Pierre de Coubertin
75013 PARIS 13

Désignation**Quantité****Montant**

Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S), Sport sur prescription et bien-être

1

€

École de formation

1

€

Centre de loisirs sans hébergement, accueil de loisirs, accueil mercredis

1

€

Pratique du sport, accès et développement des pratiques

1

€

Handisport, parasport

1

€

Total HT

€

Net HT**€**

TVA

€

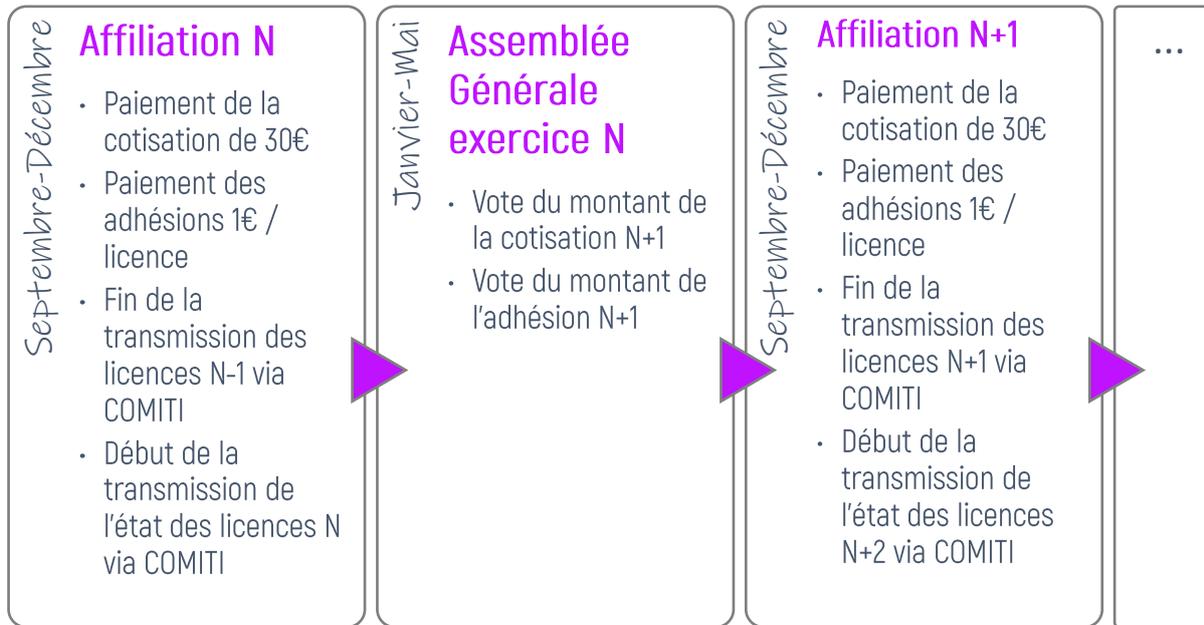
Total TTC

€

NET A PAYER**€**

INFORMATIONS

Calendrier des affiliations



Échéances	Le Club Universitaire :	L'UNCU :
SEPTEMBRE- DECEMBRE 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Transmet ses licences 2021-2022 à l'UNCU via COMITI • Envoie un état de ses licences 2022-2023 à l'UNCU via COMITI 	
DECEMBRE 2022		<ul style="list-style-type: none"> • Transmet aux Ministères les licences 2021-2022 et l'état 2022-2023 • Adresse l'appel à affiliation 2023 aux clubs Universitaires
JANVIER- MAI 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste à l'assemblée générale de l'UNCU • Vote le montant de la cotisation 2023 • Vote le montant de l'adhésion 2023 	<ul style="list-style-type: none"> • Organise l'assemblée générale • Propose un montant de cotisation • Propose un montant d'adhésion
SEPTEMBRE- DECEMBRE 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Transmet ses licences 2022-2023 à l'UNCU via COMITI • Envoie un état de ses licences 2023-2024 à l'UNCU via COMITI 	
DECEMBRE 2023		<ul style="list-style-type: none"> • Transmet aux Ministères les licences 2022-2023 et l'état 2023-2024 • Adresse l'appel à affiliation 2024 aux clubs Universitaires
...

INFORMATIONS

Assurance non compétiteur

PERIODE Année 2022 (du 01.01 au 31.12)

Tarifs 2,50 € ttc / an / par licencié(e)

Ce tarif s'applique quel que soit la date de souscription pour 2022.

COMMENT SOUSCRIRE A L'ASSURANCE MUTUELLE DES SPORTIFS (MDS) ?



1. Le club souscripteur à jour de son adhésion et ayant transmis le fichier des licencié(e)s, complète la demande d'adhésion. Le fichier doit comporter le nom, le prénom, le sexe, la date de naissance et la discipline / section du licencié assuré au format Excel.
2. L'UNCU informe la MDS de l'adhésion du club en indiquant le nombre de licencié(e)s.
3. LA MDS adresse à l'UNCU l'appel de fonds suivant le nombre de licencié(e)s déclaré(e)s.
4. L'UNCU règle le montant de l'appel de fonds.
5. La MDS transmet à l'UNCU le «KIT» (détail de la garantie + notice). La fédération l'adresse au Club souscripteur.
6. Le Club souscripteur diffusera à chaque licencié(e) le «KIT» suivant le mode de diffusion qu'il aura défini.